Proces-Verbal

DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2021

Séance du 08 avril 2021 Date de convocation : 01 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 avril, à dix- neuf heures et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de MAUQUENCHY, convoqué par M. Pascal MARIETTE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes, Mrs, Sophie BIGNON, Marie FUMIERE, Pascal GODARD, Philippe HAVE, Pascal MARIETTE, Christian RIMBERT, Régis HELLOT, Sophie LE DOUSSAL, Jean-Jacques OCTAU

Absent ou excusé avec pouvoir : Ronan LAMENISOT à Christian RIMBERT

Présents: 10 Absent/Pouvoir: 1 Votants: 11

Secrétaire de séance : Mme Anne MARC

Ouverture de la séance à 19h38

M. Pascal MARIETTE procède ensuite à l'approbation du PV de la séance du 17 décembre 2020.

La modification demandée par Mme BIGNON au sujet de la fonction de M. LEJEUNE a été effectuée.

Le procès-verbal du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

P

I. Vote du Compte Administratif, Compte de Gestion

Monsieur le maire, Pascal MARIETTE laisse place au secrétaire de mairie afin de donner lecture en détail du compte administratif de l'année 2020.

M. Pascal GODARD après lecture du chapitre 011 demande d'approvisionner au budget primitif la provision de 15 000 € pour couvrir le remboursement des frais de justice contre un tiers. Cette somme sera inscrite au BP 2021.

M. le maire laisse place au doyen d'âge M. Christian RIMBERT et sort de la salle.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'approbation du Compte Administratif et Compte de Gestion 2020.

II. Taux d'imposition des taxes directes locales (Etat 1259)

M. Le Maire fait état de quelques changements liés à la suppression de la taxe d'habitation. La compensation sera reversée par le département. Nous devrions percevoir 129 878.00 €. Les taux d'impositions resteront inchangés cette année.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité approbation des taux d'impositions.

III. Contribution au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS)

M. le Maire propose de placer la somme de 1 818.17 € au budget primitif. L'autre possibilité est de fiscaliser le contribuable. Pour rappel, la somme versée en 2020 était de 1 853.03 €.

➤ Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'inscription de la somme au budget primitif.

IV. Subventions

M. le Maire fait part des subventions pour l'année 2021. La commune ayant perçu la dotation de l'hippodrome, celle-ci reversera 10 % de cette somme.

ASSOCIATION	2021
Hippodrome de Mauquenchy	6090
Football club Sommery	130
Confrérie de Charité	100
Association Aide Rurale du Pays de Bray	100
Fondation du Patrimoine	50
Bibliothèque Sommery	150
Club de l'Esperance	200
Comité des Fêtes	500
Temps Libre	50
Coopérative Scolaire	200
Secours Populaire	50
ADMR	100
Association d'Education Populaire	100
Banque Alimentaire	100
C.L.I.C. du Pays de Bray (Nb habitants de + de 60 ans)	73
Divers	597
TOTAL	8 590
CCAS	3500

> Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité le montant des subventions

V. Délibération adoptant et arrêtant les modalités de financement pour la toiture de l'église.

Monsieur le maire énonce qu'afin de réaliser la demande de subvention, nous devons présenter un plan de financement avec une note explicative du projet présent en annexe.

La demande est effectuée auprès de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité les modalités de financement

VI. Transfert de compétences Urbanisme à la CC4R (Communauté de Communes des 4 Rivières)

Monsieur le maire énonce la Loi N°2014-366 du 24 mars 2014 en matière de plan local d'urbanisme qui prévoit le transfert aux EPCI avec une échéance au 1^{er} juillet 2021.

La compétence urbanisme des 53 communes de la CC4R sera transférée à compter du 1^{er} juillet prochain sauf si 25 % des communes membres s'y opposent représentant au moins 20 % de la population communautaire.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de garder la compétence urbanisme.

VII. Règlement cimetière

Monsieur le maire suite à la réunion de commission cimetière fait part du nouveau règlement dans l'enceinte du cimetière en annexe.

Mme Marie FUMIERE propose d'enlever l'article 6 lié au nettoyage entre chaque tombe.

> Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'approbation du règlement.

QUESTIONS DIVERSES

Haies

M. Philippe HAVE fait part d'un problème de haie impasse de la Plaine. Les pompiers ne peuvent pas passer avec leur véhicule en cas de problème.

Urbanisme

M. Régis HELLOT demande que la commission urbanisme soit convoqué dès qu'une demande est faite en mairie. Les décisions sont à prendre collégialement.

Mme Sophie BIGNON précise que l'ensemble du conseil connait bien la commune et qu'il peut apporter des informations relatives à l'urbanisme.

Voirie

M. Regis HELLOT souhaiterait que l'on contact la Direction des Routes pour que la rue du Grand Quesnay soit en sens unique.

Mme Sophie BIGNON fait part de trou en formation sur la route de Roncherolles entre le PR 2 et PR 1

Logement communal

M. Jean-Jacques OCTAU rappel qu'il faudrait refaire les joints derrière le logement communal.

Eglise

Mme. Marie FUMIERE annonce que des sorties randonnées sont programmées sur la commune dans le cadre des animations "les Rendez-vous découvertes".

Le départ de ces randonnées est devant l'église et pour chaque date, ils aimeraient pouvoir faire visiter l'église.

Mme Anne MARC aimerait apporter des informations sur l'historique de l'église afin de faire découvrir le patrimoine de la commune avec la possibilité d'en faire part dans le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15